

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2009

SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (n° 2160)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Filippetti  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , à titre régulier et rétribué, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'élargir une définition qui tend à refuser toute protection à des journalistes non salariés ou salariés précaires.